



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-37
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 avril 2026

L'an **Deux mille vingt-six et le neuf du mois d'avril** à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : **29** ayant pris part à la Délibération : 29

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Messieurs Marc SVETCHINE – Jean-Baptiste DOUCET – Jean-Christophe TRAPY et Jean-François LAZIOSI et Mesdames Antonella CELLOT-DESNEUX et Magali RAMPAUD étaient excusés et avaient donné procuration.

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-8 à R. 123-15 du CASF relatifs aux CCAS et aux CIAS,

Considérant le nouveau Conseil Municipal élu le 27 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) après chaque élection,

Considérant que le nombre d'administrateurs relève de la compétence du Conseil Municipal,

Considérant que le conseil d'administration du CCAS (CCAS) doit respecter dans sa composition à parité, les membres élus par le Conseil Municipal en son sein et les membres nommés par le maire,

Considérant que le mandat des administrateurs est fixé pour la durée du mandat du Conseil Municipal et qu'il est renouvelable,

Considérant que conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant les listes en présence :

Liste 1 – Chantal GUIONNET	Liste 2 – Valérie GUARINO
Madame Chantal GUIONNET	Madame Valérie GUARINO
Monsieur Daniel GARNONE	Madame Maya APRAHAMIAN
Monsieur Thierry JOURDAN	Madame Emilie TRINCHERO
Madame Catherine VERGELY	Monsieur Jean-François LAZIOSI

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

PROCEDE à l'élection des cinq membres élus représentant la ville au sein du conseil d'administration du CCAS de la Ville de Carry-le-Rouet au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Nombres de votants : 29

Nombres de suffrages exprimés : 29

Nombre de voix obtenues :

Liste 1 : 23

Liste 2 : 6

Nombres de sièges obtenus :

Liste 1 : 4

Liste 2 : 1

Considérant les résultats du vote,

FIXE les membres élus siégeant au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

Madame Chantal GUIONNET
Monsieur Daniel GARNONE
Monsieur Thierry JOURDAN
Madame Catherine VERGELY
Madame Valérie GUARINO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER